Politique de la pêche: intégration de la protection de l'environnement, processus de Cardiff

2001/2143(COS) - 17/01/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Vincenzo LAVARRA (PSE, I) sur la protection de l'environnement dans la politique commune de la pêche, le Parlement européen réaffirme sa détermination à participer à la prochaine révision de la PCP en substituant à l'approche traditionnelle de gestion des ressources, une approche fondée sur l'écosystème. Il invite la Commission à mieux spécifier quels sont les avantages environnementaux et socio-économiques liés à l'intégration des politiques de l'environnement dans la PCP puisque les déficits à court terme se traduisent souvent en souffrance pour le monde de la pêche avec des crises économiques graves et des mécanismes d'expulsion. Tout en reconnaissant l'existence du problème de la surexploitation des ressources, il invite la Commission à trouver des solutions de rechange à la solution simpliste du retrait définitif des bateaux de pêche et de l'expulsion des pêcheurs du secteur. Il demande notamment à la Commission de prendre en considération, comme mesure de substitution du retrait des bateaux, la valeur économique et environnementale de la création de zones de repos biologique, de zones protégées et de nurseries afin de permettre la reproduction des poissons. Il reconnait que les niveaux de captures actuels de la pêche industrielle sont excessifs et qu'il faut les diminuer. Il invite la Commission à : - prendre en considération le repeuplement et l'acquaculture responsable avec des crédits d'aide à cet effet, - étudier l'introduction d'aides à la construction de navires de pêche parallèlement au retrait d'unités d'un tonnage supérieur, - mieux spécifier les causes humaines à la déterioration de l'environnement marin, - prendre en considération certains phénomènes comme la prolifération d'algues entraînant la mort des poissons. Le Parlement se dit également effrayé par la production de poissons génétiquement modifiés en dehors de l'Union. Il demande des aides à la recherche halieutique et des mesures en vue d'un meilleur étiquetage écologique. Enfin, le Parlement se prononce pour l'application du principe du pollueur-payeur à la pêche.